



Paris La Défense, le 29 mai 2009

Contribution de l'Uprigaz à la consultation publique en date du 24 avril 2009

Rapport de la Commission Champsaur sur l'organisation du marché électrique

L'UPRIGAZ qui regroupe Altergaz, Centrica plc, Cepsa Gas Commercializadora, Dalkia France, Electrabel France, Elyo-Soven, E.ON Energie, Gas Natural Commercialisation France, GDFSUEZ, StatoilHydro, TEGAZ, TOTAL S.A. et TIGF a pris connaissance du rapport de la Commission Champsaur sur l'organisation du marché électrique et se félicite de pouvoir exprimer son point de vue :

1. D'une manière générale, l'Uprigaz est favorable à une libéralisation complète et aussi rapide que possible du marché de l'énergie. Elle a conscience du rôle essentiel que joue la politique tarifaire de l'électricité et du gaz sur l'émergence d'un marché véritablement ouvert à la concurrence.

Par ailleurs, les interfaces entre le gaz et l'électricité notamment, pour les CCCG et les cogénérations, nous incitent à souhaiter que ces filières puissent devenir intrinsèquement compétitives sur le marché de l'électricité, en faisant en sorte que les tarifs régulés de l'électricité et du gaz ne fassent pas obstacle à leurs contributions attendues à l'équilibrage spatio-temporel de la production d'électricité en France.

2. Des deux options d'évolution proposées par le rapport pour permettre une libéralisation progressive des prix de l'électricité, l'Uprigaz exprime sa nette préférence pour le schéma permettant à l'ensemble des fournisseurs d'électricité en France d'avoir accès au potentiel de production électronucléaire d'EDF, et ainsi la disparition du Tartam à l'échéance du 1^{er} juillet 2010 suivi de la suppression des tarifs jaunes et verts.

3. L'Uprigaz estime nécessaire de souligner que ces dispositions devraient s'accompagner d'une réelle maîtrise de la trajectoire d'évolution des tarifs régulés vers des niveaux prenant en compte, sur le moyen terme, les coûts de renouvellement du parc de production électronucléaire.
4. L'Uprigaz pense cette évolution doit être conduite de manière résolue et qu'il est impératif de confier à une autorité indépendante la responsabilité unique de la fixation des tarifs régulés de l'électricité et du gaz et, qu'à ce titre, le Gouvernement délègue à la Commission de régulation de l'énergie les pouvoirs correspondants. Cette orientation faciliterait également la mise en place d'un cadre tarifaire globalement cohérent et donnant une visibilité économique suffisante aux promoteurs des projets de CCG et de cogénérations.
5. Concernant la production dite d'extrême pointe, l'Uprigaz souligne, comme l'indique le rapport, que les conditions ne sont pas favorables au développement de la concurrence.
 - a. Du côté de la demande, les règles de fonctionnement du système électrique devraient être adaptées afin de favoriser le développement des nouvelles capacités de gestion de la pointe que sont les effacements de consommation (effacement diffus, ...). Ces mécanismes pourraient bénéficier d'un soutien du système électrique ou de l'Etat eu égard à leurs externalités positives pour l'environnement et le système électrique.
 - b. Du côté de l'offre, les appels d'offre publics devraient être organisés de manière à permettre à de petits producteurs d'y participer.
6. L'Uprigaz soutient la proposition du rapport de développer une régulation permettant des signaux de prix incitant à la maîtrise de la demande d'énergie.
7. Enfin, l'Uprigaz regrette que la nouvelle régulation envisagée ne mette pas davantage l'accent sur le développement de la production locale d'électricité qui présente de nombreux avantages pour le système (sécurité, pertes, flexibilité, ...).
